Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260414-DELIB1653-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation du conseil municipal : **le 09 avril 2026**
Date d'Affichage de la délibération : Le 16 avril 2026

2026-03-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

L'an deux mil vingt six, **le Quatorze avril à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : TOULLEC Bruno, COZIEN Sébastien,
LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, CAER Marie-Jeanne,
LE BEC Céline, MÉQUIGNON Marc, LAYOUR Cindy, HÉMON Geneviève,
GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, CHESSE Yannick.

ABSENTS : SENGELÉ Aude, KERDILÈS Albert.

Procurations : Néant

Secrétaire de séance désigné : MÉQUIGNON Marc

OBJET : Affectation du résultat de l'exploitation – Budget Commune – année 2025

Le Conseil Municipal de LOPÉREC,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement- budget Commune- de l'exercice 2025
Considérant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260414-DELIB1653-DE

	RÉSULTATS CFU 2024 Cumulés	VIREMENT A la Section d'Investissement 2025 – Compte 1068	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	RÉSULTATS DE CLôTURE DE L'EXERCICE 2025
INVEST Commune	**273 877.17 €**		**- 155 681.19 €**	**108 214.67 €**	62 000 €	- 62 000 euros	226 410.45
Eau				**-108 214.47 €**			
FONCT Commune	**447 161.23 €**	**247 161.23 €**	**85 938.41€**	**68 232.58 €**			354 170.99
Spanc				**-1 378.29 €**			
Eau				**-66 854.29 €**			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide à l'unanimité des votants d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	354 168.56 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	174 170.99 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	180 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	174 170.99 €
Total affecté au c/ 001 :	226 410.45 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260414-DELIB1653-DE

Cette délibération annule – suite à une erreur administrative - la délibération n° 2026-01-03 du 11 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire
Jean-Yves CRENN

Certifiée conforme par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 16 avril 2026